

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le mercredi 17 juin 2009 à 20h 30 en mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1) Informations du maire
- 2) Plan de Prévention pour les Risques Inondables (PPRI)
- 3) Subventions
- 4) Travaux
- 5) Mission SPS Travaux du bourg
- 6) Questions diverses

**Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Le Breuil en Auge
du mercredi 17 juin 2009**

L'an deux mil neuf, le dix sept juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER, Maire.

Etaient présents : MM Testard, Bajard, et Guiot, Adjoints
Mmes Candavoine, Dufeil et Hochet
MM Bouty, Dubreuil, Elie, Lemarchand, Tiphagne, conseillers

Absents excusés : MM Lépy, Sochon et Breiner

Secrétaire de séance : M Dubreuil

1) Informations du maire

Marché aux fleurs : recette de 1 200 € et dépenses de publicité (journaux et panneaux)
Bonne affluence et satisfaction des commerçants.

Vide-grenier : bien organisé par le FCB, il a rencontré un franc succès (140 exposants). L'endroit était propre à la fin. Il a généré une bonne recette qui permettra un nouveau départ pour le club.

Le tournoi de tennis de table s'est bien passé.

La fête de la musique se tiendra le 20 juin prochain e 20h à 23h30. Monsieur Wess a beaucoup aidé à l'organisation. 3 groupes se relayeront. Le FCB tiendra la buvette. La commune de Villers sur mer prête le podium. Par sécurité, la route sera barrée. La location du matériel donnera lieu à une facture de 700 €.

Location des appartements au dessus de la mairie :
Le F2 est loué à Monsieur Jérémy Le Pivert
Le F1 n'est pas encore loué (la personne prévue s'étant désistée)

La réparation du tracteur- tondeuse donne lieu à un devis de 635 €. Le Conseil Municipal donne son accord.

L'effectif de l'école reste stable pour l'année prochaine mais il ne faudrait pas qu'il diminue pour garder la structure actuelle. La situation pourrait être préoccupante pour la rentrée 2010.

Un certain nombre de dérogations d'enfants du Breuil vers d'autres écoles auraient été accordées par la commission scolaire de la communauté de communes. La liste des demandes de dérogations et des décisions prises, sera demandée à l'intercom et le problème sera vu avec le président, Monsieur Hubert Courseaux.

M Courseaux demande un audit sur le coût de fonctionnement de chaque école.

2) Plan de Prévention pour les Risques Inondables (PPRI)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de PPRI de la Touques moyenne et de l'Orbiquet.

Il rappelle la procédure d'élaboration du PPRI.

Après information préalable des élus, la prescription par arrêté préfectoral, les études et l'élaboration, Madame la Directrice de la Direction Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture en date du 5 mai 2009 a demandé l'avis du Conseil Municipal dans le délai de deux mois.

Cela sera suivi par une enquête publique qui pourra donner lieu à des modifications éventuelles en fonction des avis exprimés, puis de l'approbation par arrêté préfectoral.

Après les mesures de publicité et d'information, le PPRI sera annexé au PLU.

L'élaboration du projet du PPRI se fait suivant les étapes suivantes :

- Connaitre les évènements passés
- Choisir, décrire et cartographier une crue de référence
- Dresser la typologie des enjeux
- Etablir un zonage réglementaire

Le PPRI est prescrit sur 13 communes dans le bassin versant de la Touques entre Saint Martin de la Lieue et Manneville la Pipard.

Monsieur le Maire présente le zonage établi pour la commune.

Il existe 3 niveaux d'aléa inondation représentant les zones susceptibles d'être inondées par la crue de référence : faible moyen et fort.

Pour la commune, la zone inondable est très large (700 m) et s'inscrit dans un fond de vallée laissé en prairies humides sauf à l'ouest du village où est situé le château du Breuil. La Touques et les nombreux chenaux près de la distillerie du château sont cartographiés en aléa fort.

Les prairies humides ainsi que la distillerie sont situées en aléa moyen étant donné l'importance des hauteurs d'eau ou des vitesses d'écoulement. En outre, une maison habitée est localisée en aléa moyen au lieu dit « Le Bas Bosq » en amont de la RD264.

Les zones d'aléa faible sont les zones situées au bord du lit majeur ainsi que la parcelle remblayée à l'ouest de la déviation près du rond point (où s'est installé un commerce).

La vallée du ruisseau du Douet du Mieux est principalement classée en aléa moyen et présente très peu d'enjeux inondables, excepté quelques habitations en amont immédiat de la confluence avec la Touques.

Après avoir entendu cette présentation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

Emet un avis favorable sur le projet présenté sous les réserves expresses suivantes :

- le terrain de football et le devenir du terrain communal de la future salle des fêtes en prolongement de la boucherie situés en zone rouge
- les difficultés d'évolutions des bâtiments et installations de production du Château du Breuil situés en zone bleu foncé
- la future zone d'activité (UE) nettement réduite pour sa viabilité en bordure de la ligne de chemin de fer au dessus du terrain de football qui pour partie est située en zone violet (aléa faible) et dans sa partie basse en zone rouge, alors que les terrains sont en hauteur.

3) Subvention au titre de l'APCR

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg d'un montant estimé de 257 000,00 € HT,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, sollicite une subvention au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) auprès du Conseil Général.

4) Travaux

Nouveaux devis pour la toiture de l'église qui seront étudiés prochainement par la commission.

Il faut finir de vider l'ancienne mairie pour les travaux et l'étude de son aménagement en future bibliothèque avec les services de l'intercom.

Devis Vignet pour les stores des bureaux de la mairie : 1363 € HT

Le Conseil donne son accord pour que Monsieur le Maire pour signe ce devis.

Travaux dans la salle des fêtes : à voir avec un architecte.

5) Mission SPS -Travaux du Bourg

Devis APAVE : 2145 € HT

Devis Bureau Veritas : 2208 € HT

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, de donner quitus à Monsieur le Maire et à la commission quant au choix de l'entreprise et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à la Mission SPS pour les travaux du bourg.

6) Questions diverses

Concours photo : les concurrents ont jusqu'au 20 juillet prochain pour remettre leurs photos en mairie. Le gagnant sera désigné et récompensé lors de la fête Saint Germain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.